



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



26026722

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège - division Namur

11 FEV. 2026

Greffe

N° d'entreprise 0460.336.066

Nom

(en entier): SIBLI HOLDING

(en abrégé):

Forme légale: société anonyme

Adresse complète du siège: Chaussée Moncheur 83
5300 Andenne

Objet de l'acte : SA: modification

L'assemblée générale extraordinaire tenue au bureau de notaire Cathérine Goossens Goossens à Grobbendonk le 27 janvier 2026 à décidée:

1. La décision de transférer le siège au 2280 Grobbendonk, Bouwelven 5 (région flamande).

L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège de la société en région flamande.

L'assemblée générale déclare que l'adresse du siège est transférée à 2280 Grobbendonk, Bouwelven 5.

2. Décision corrélatrice d'adapter les statuts de la société aux décisions de l'assemblée générale.

L'assemblée décide à l'unanimité d'apporter les modifications suivantes aux statuts :

L'article 2: est remplacé par le texte suivant :

'Le siège de la société est situé en Région flamande.

Il peut être transféré en tout endroit de la Région de Bruxelles Capitale ou de la région de langue néerlandaise de Belgique, par simple décision de l'organe d'administration qui a tous pouvoirs aux fins de faire constater authentiquement la modification statutaire éventuelle qui en résulte, sans que cela ne puisse entraîner une modification de la langue des statuts.

La société peut établir, par simple décision de l'organe d'administration, des sièges administratifs, agences, ateliers, dépôts et succursales, tant en Belgique qu'à l'étranger.

La société peut, par simple décision de l'organe d'administration, établir ou supprimer des sièges d'exploitation, pour autant que cette décision n'entraîne pas de changement en matière de régime linguistique applicable à la société.'

3. Coordination des statuts.

L'assemblée charge le notaire soussigné de procéder à la coordination des statuts conformément à la législation en vigueur.

Pour extrait analytique conforme.

Cathérine Goossens

Notaire.

Déposée en même temps: expédition de l'acte et statuts coordonnés

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/02/2026 - Annexes du Moniteur belge